A.B.E.L.

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 Chemin des Guignols, 42 210 BOISSET LES MONTROND
RCS ST ETIENNE n° 909 019 143

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE PORTANT AGRÉMENT DE CESSION DE PARTS SOCIALES ET NOUVELLE RÉPARTITION DU CAPITAL

Du 12 mai 2026

Le 12 mai 2026 à 11h30, les associés de la société A.B.E.L. se sont réunis au siège social en **Assemblée Générale Extraordinaire** sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bastien LAURENT.

Il est constaté que la totalité des 1 000 parts sociales composant le capital social est représentée. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Agrément du projet de cession de parts sociales ;
- Constatation de la nouvelle répartition du capital social ;
- Modification corrélative des statuts de la société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION : AGRÉMENT DU PROJET DE CESSION DE PARTS SOCIALES

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de cession de parts sociales, agrée expressément la cession de l'intégralité des parts sociales de la société détiennes par les associés sortants au profit de la société **BL Holding** (RCS ST ETIENNE n° 925 110 611), représentée par Monsieur Bastien LAURENT, Elsa LAURENT, Jessie COQUARD et Stéphanie VILLARET qui devient ainsi nouvelles associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : CONSTATATION DE LA NOUVELLE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate la réalisation définitive de la cession de parts et prend acte de la nouvelle répartition du capital social de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune, réparties comme suit :

Associés	Nombre de parts sociales	Pourcentage du capital
BL Holding	800 parts	80%
Elsa LAURENT	100 parts	10 %
Jessie COQUARD	50 parts	5 %
Stéphanie VILLARET	50 parts	5 %
TOTAL	1 000 parts	100 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la cession de parts et de la nouvelle répartition du capital social, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article des statuts relatif au capital social et à la répartition des parts sociales pour refléter la nouvelle composition de l'actionnariat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et d'immatriculation modificative auprès du Guichet Unique et du Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution me adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés cédants, le nouvel associé et le gérant.

Fait à Champdieu, le 12 mai 2026.

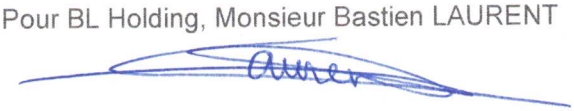
Le Gérant

Pour BL Holding, Monsieur Bastien LAURENT

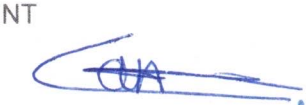


Les Nouveaux Associés

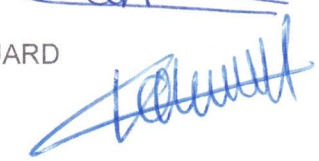
Pour BL Holding, Monsieur Bastien LAURENT



Elsa LAURENT



Jessie COQUARD



Stéphanie Villaret

